

11 mars 1873

et en altère la dignité. S'il y avait eu quatre ministres à la Chambre, ils ne se seraient pas donné la peine de prendre la responsabilité de choisir un Orateur de la Chambre des communes. Cela s'est déjà produit une fois, mais deux, c'est vraiment trop. Il n'a rien contre le monsieur qui occupe maintenant le fauteuil. Il a au contraire une excellente opinion de ses capacités. Il doit néanmoins dire son opposition quant à la manière de faire du gouvernement, dans un tel cas, qui est contraire aux sentiments de la Chambre.

L'hon. M. CARRALL ajoute qu'il ne peut dire que du bien de l'actuel Président du Sénat. Tout le monde reconnaît ses hautes compétences. D'autre part, il (M. Carrall) déclare que le gouvernement n'a pas fait preuve de beaucoup d'égards envers le Sénat en agissant ainsi. Il aimerait savoir si le gouvernement a l'intention de faire du Sénat une sorte de mausolée où l'on enterrerait de temps en temps les politiciens moribonds. (*Rires.*)

L'hon. M. CAMPBELL déclare qu'il est impossible d'instaurer une règle précise en ce qui concerne le nombre de ministres du Cabinet qui peuvent devenir sénateurs. À son avis, il serait souhaitable que quatre des treize ministres soient membres du Sénat, mais on ne peut toujours respecter ce chiffre. On s'est déjà plaint à plusieurs reprises du fait que le Sénat comptait dans ses

rangs trop de députés, et cette situation est perçue comme un signe de la faiblesse du gouvernement. Lorsque toutes les provinces étaient dûment représentées au Communes, il importait moins qu'il y ait deux ou quatre ministres à la Chambre haute. En ce qui concerne les observations formulées relativement à la présidence - et il est heureux de constater que tous reconnaissent les compétences de celui qui occupe actuellement le fauteuil - il faut se rappeler que la nomination d'un Président repose sur un certain nombre de facteurs qui influent sur la situation du gouvernement. Ainsi, certains sénateurs peuvent décider de quitter le Sénat pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été conférées. Depuis la Confédération, plusieurs nouvelles provinces ont envoyé des représentants au Sénat et d'autres le feront probablement encore. Au lieu d'augmenter le nombre de ministres afin que toutes les régions soient représentées, il serait peut-être souhaitable que le Président du Sénat devienne membre du Cabinet. Nous devons sous peu renoncer à assurer la représentation de toutes les régions et provinces.

Le débat prend fin.

Le Sénat s'ajourne au jeudi suivant à trois heures.